



# ARRETE MUNICIPAL N°11

## Portant réglementation de la circulation et du stationnement Impasse des Lilas N°2

Le Maire de la commune de FOLSCHVILLER

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2542-3, L2212-5, L2212-23 et L2212-29 ;

Vu l'article L181-38 et l'article 131-3 du Code des Communes ;

Vu les textes réglementaires d'applications formant ensemble du Code de la Route ;

Vu la loi N°66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs de Police conférés aux Maires en matière de circulation ;

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés en date du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière ;

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes ;

Vu **les travaux de réparation de conduite orange sur trottoir** ;

Considérant que pour la sécurité des personnes et des biens, il convient de réglementer la circulation et le stationnement **impasse des Lilas N°2** ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du lundi 28 mars 2022 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation se fera par chaussée rétrécie et le stationnement sera interdit **impasse des Lilas** au droit du chantier.

**Article 2** : L'Entreprise CIRCET - 2 rue Emile Gallé – 57280 MAIZIERES LES METZ - devra mettre en place les différentes signalisations nécessaires pour régler la circulation et le stationnement suivant l'afflux du trafic et les besoins du chantier.

**Article 3** : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**Article 4** : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Avold, tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Folschviller
- Madame APPEL Rita – Service Technique –
- Monsieur LAUER Sylvain – Service Technique –
- Mrs COLANTONIO Dominique et GULDNER Marc – Adjoints au Maire
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Folschviller
- Entreprise CIRCET - 2 rue Emile Gallé – 57280 MAIZIERES LES METZ – (sandrine.yera@circet.fr)
- Affichage en Mairie
- Registre des arrêtés Municipaux

Fait à Folschviller, le 16 mars 2022

Le Maire,  
Didier ZIMNY

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
Hôtel de Ville – Rue d'Usson du Poitou  
57730 FOLSCHVILLER – TEL. 03 87 29 32 90 – TELECOPIE 03 87 91 23 04

